



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

109 boul. Fortier

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la session spéciale du Conseil municipal qui se tiendra le 16 novembre, à la salle Auckland, 22 rue de l'Église, à 20h00, les membres du Conseil prendront en considération la demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 109 boul. Fortier.

La propriétaire du 109 Boulevard Fortier désire régulariser un empiètement sur le lot 5 403 363 propriété voisine appartenant à M. Sébastien Hébert. Suite à la réforme cadastrale et au certificat de localisation du 14 juillet 2020, la galerie et les escaliers de la maison empiètent sur le lot 5 403 363 de 2,72 pi (0,72m). Le propriétaire du lot 5 403 363 est d'accord à régulariser l'empiètement par un acte notarié acceptant, de ce fait, le préjudice. En acceptant l'empiètement, la municipalité accepte le fait que la distance minimale de 2 mètres ne peut être respectée et considère l'entente entre les propriétaires comme étant la marge acceptée par cette demande de dérogation.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 16 novembre 2020 ou par écrit avant le 16 novembre 2020 16h00 à l'adresse suivante 66, chemin Auckland ou par courriel à stic@hsfqc.ca

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 2 novembre 2020.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe